Championnat Départemental par Equipes Adultes

Challenge Jean Jacques TROUBAT

OBJECTIFS

- Proposer un Championnat Départemental par Équipes homologué (en hiver) ouvert à tous les joueurs et joueuses (de **NC** à **0**).
- Désigner une équipe Championne Départementale dans chaque division.

DÉROULEMENT

- Le championnat comporte deux phases :

  ➤ ***Jusqu'en Janvier*** rencontres de poules réparties sur plusieurs divisions (masculines et féminines), selon le « poids » des équipes.

  ➤ ***Janvier - Février*** phases finales.

  Les finales se dérouleront sur les installations du Comité Départemental suivies de la remise des prix, avant les Coupes de Guyenne.

RÈGLEMENT

- Voir pages suivantes *(à lire attentivement).*

CONTACTS

- Comité Départemental de tennis.
  Avenue de Verdun - 47520 LE PASSAGE
  05 53 98 24 28 / comite.lot-et-garonne@fft.fr

INSCRIPTIONS

Nouveauté

Tous les engagements d'équipes se feront via internet
(voir mode d'emploi dossier chronologique)

- ***1er temps*** inscription du nombre d'équipes

  du 1 au 13 octobre 2013

- ***2e temps*** réception du chèque et validation du nombre d'équipes par le Comité Départemental

  20 € par équipe

  Date limite impérative 16 octobre 2013

- ***3e temps*** inscription des joueurs

  du 18 au 27 octobre 2013

- ***Rappel*** Il est **obligatoire** que tous les joueurs (euses) participant à ce championnat puissent présenter, au début de chaque rencontre, la licence 2014 et un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, de moins de 1 an.

  Le classement à indiquer est celui de 2014 (parution mi-octobre 2013)
  Il sera inchangé tout au long du Championnat

Site du Comité : www.comite.fft.fr/lotetgaronne

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES (CHALLENGE J.J. TROUBAT)

♦ Article 1 - Organisation

Le Comité Départemental de Lot-et-Garonne [commission « Arbitrage et Compétitions Adultes» - Complexe sportif Avenue de Verdun 47520 LE PASSAGE] organise le **Challenge « Jean Jacques TROUBAT »** championnat départemental par équipes adultes.

♦ Article 2 - Participation

a) Cette compétition, homologuée par la FFT, s'adresse à tous les joueurs titulaires de la licence de l'année tennistique en cours, **non classés, classés en 4e, 3e ou 2e série (jusqu'à 0) ne participant à aucune autre compétition par équipes** en dehors des Coupes de Guyenne.

b) Le championnat est ouvert aux équipes masculines ou féminines. Les jeunes (min, cadets, juniors) peuvent participer à condition de ne pas être engagés au championnat des jeunes par équipes.

♦ Article 3 - Inscriptions des équipes

a) Le nombre d'équipes qu'un club peut engager dépend de ses possibilités d'accueil, particulièrement en cas de mauvais temps.

Nombre de courts couverts disponibles toute la journée	Nombre maximum d'équipes pouvant être engagées
0	2 (1M + 1F ou 2M ou 2F)
1	3 (2M + 1F ou 1M +2F)
2	4 (2 M + 2F ou 3M + 1F ou 3F + 1M)
3	5 (3M + 2F ou 3F + 2M)

b) Si une équipe d'un club a été « forfait général » lors du championnat précédent, il devra, au plus, engager **une équipe de moins que le maximum** autorisé, dans la catégorie concernée.

c) La composition des équipes doit être communiquée **par internet en respectant impérativement la date limite.**
Chaque composition doit comporter les noms de **4 joueurs dont un maximum de 2 joueurs 2e série (15 à 0)** titulaires de la licence avec leur **classement de l'année tennistique en cours.**

d) En cas de nécessité, une équipe pourra faire appel, à titre de remplaçant, à un ou plusieurs joueurs d'une équipe inférieure ou qui n'est inscrit sur aucune liste à condition que son classement **ne soit pas supérieur à celui du moins bien classé** des joueurs figurant sur la liste de l'équipe.

e) Tout joueur ayant disputé plus d'une rencontre dans une équipe ne peut ensuite jouer dans une équipe inférieure.

f) Un même joueur ne peut jouer pour le compte de deux équipes différentes **lors de la même journée de championnat**, même si les dates en sont différentes soit en raison du calendrier officiel soit par suite d'un changement (report ou date avancée).

♦ Article 4 - Rencontres

a) Chaque rencontre comporte 3 matches : 2 simples et 1 double (**4 joueurs différents**, les joueurs de simple ne pouvant pas disputer le double).

b) Un seul joueur muté sera autorisé par rencontre (Art 88 du règlement sportif).

c) Toutes les parties se jouent au meilleur des trois manches avec application du jeu décisif à toutes les manches (format A).

d) Une victoire en **simple apporte 1 point** et une victoire dans le **double 2 points**.

e) Ordre des rencontres : 1er match : simple entre les n° 1
2e match : simple entre les n° 2
3e match : double

Cet ordre peut être modifié par le directeur de rencontre, avec l'accord des deux capitaines.

♦ Article 5 - Direction de la rencontre

a) L'équipe qui reçoit doit fournir un directeur de rencontre (si possible et prioritairement JAE). Ce peut être, ou non, un joueur de l'équipe, **mais non le capitaine.**

b) Si l'équipe qui reçoit ne dispose pas de JAE alors que l'équipe visiteuse en a un, celle-ci peut l'imposer, si elle le souhaite.

c) Voir l'article 8 qui concerne l'état de résultat et la saisie de la feuille de matchs.

d) En l'absence de directeur de rencontre, l'équipe qui reçoit sera pénalisée d'un point.

♦ Article 6 - Déroulement de la rencontre

a) Les rencontres **doivent** en principe **commencer à 9 heures**, le jour fixé. Elle est disputée en une seule journée. Toutefois, si les responsables en sont d'accord, la rencontre peut se disputer à une date **antérieure** à celle fixée par le calendrier officiel. Hormis les cas prévus à l'article 7, aucun report de plus de 8 jours ne sera toléré, sans avoir reçu, au préalable, l'agrément de la Commission.

b) Dans le cas où un club doit recevoir plusieurs équipes le même jour, et **dans ce cas seulement, il pourra, à sa seule initiative**, reporter une rencontre à **l'après-midi du même jour** ou, avec l'accord des deux capitaines, l'avancer au samedi précédent.

c) Il appartient à l'équipe qui souhaite déplacer la rencontre d'en aviser l'équipe adverse et le responsable de la compétition.

d) La rencontre ne peut être remise ou interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable) et sur décision du directeur de rencontre.

e) Aucun report de rencontre ne pourra être autorisé pour convenance personnelle. Des journées de rattrapage sont prévues dans le calendrier des rencontres **pour les reports ou interruptions dus aux intempéries uniquement.**

f) Il est rappelé que la maladie ou blessure ne peuvent être invoquées : elles font partie de la compétition : l'article 102 des règlements fédéraux précise même qu'un joueur qui n'est pas en mesure de défendre loyalement ses chances ne peut participer à une épreuve (disqualification possible de l'équipe, à posteriori).

♦ Article 7 - Interruptions - Reports

a) En cas d'interruption, le directeur de rencontre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée. Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à décision définitive. Toute rencontre retardée ne peut débuter après 16 heures et aucune partie ne peut être engagée après 21 heures.

b) En cas d'intempéries, et pour éviter le report de la rencontre, il peut être utilisé des courts n'appartenant pas au club visité (y compris ceux du club visiteur), sous réserve que le directeur de rencontre estime que leur éloignement ne constitue pas un obstacle au bon déroulement de la rencontre.

c) Si, par suite d'intempéries, la rencontre a dû être reportée ou définitivement arrêtée avant que la victoire ait été acquise à une des équipes en présence, elle sera reportée à une journée de rattrapage prévue au calendrier, sur le terrain de l'équipe qui s'était déplacée, sauf entente entre les deux capitaines pour une autre date **antérieure** à la dernière journée de rattrapage. Les résultats des parties terminées sont acquis, les parties non terminées seront reprises intégralement avec les joueurs prévus ou, à défaut, avec des joueurs n'ayant pas un classement supérieur.

♦ Article 8 - État de résultats – Saisie de la feuille de matchs

a) C'est le directeur de rencontre (ou le JAE) qui remplit et signe, avec les deux capitaines, l'état de résultats. Chaque équipe garde un exemplaire signé (**feuillet vert**) qui servira de preuve en cas de contestations sur la saisie des résultats sur le site internet.

b) Le club qui reçoit a la charge de saisir (Gestion Sportive - Internet) intégralement la feuille de matchs (capitaines et JAE ou directeur de rencontre compris).
Il lui est accordé un **délai de 48 heures** (qui suit la date de la rencontre) pour effectuer cette saisie.
Au-dela de 48 heures, le club devra transmettre la feuille de match (**feuillet bleu**) au Comité Départemental de Tennis [Avenue de Verdun 47520 LE PASSAGE] afin de valider les résultats des matchs et de la rencontre.

Nouveauté

c) En l'absence de litige, il n'est pas nécessaire d'envoyer la feuille de matchs.

d) En cas de litige : cocher le **recto du feuillet bleu** et indiquer les raisons sur une « **FEUILLE D'OBSERVATION ET DE DÉCISION** » prévu à cet effet (téléchargeable sur le site du Comité ou de la Ligue). Ces deux documents (signés) doivent être transmis au Comité Départemental dans les plus brefs délais.

e) Toute carence dans le respect des transmissions des résultats sera passible de sanctions [pt(s) de pénalité].

♦ Article 9 - Décompte des points à l'issue d'une rencontre

- Victoire : **4 points**
- Match nul : **2 points**
- Défaite : **1 point**
- Disqualification : **– 1 point**
- Forfait : **– 2 points** (4 pts pour l'adversaire, GA : +3 ; sets : + 4 ; jeux : +12)
- Plus d'un forfait : **forfait général + sanction** (une équipe en moins, l'année suivante)

♦ Article 10 - Qualification pour la phase finale

➤ Le nombre d'équipes qualifiées par poule dépendra du nombre d'équipes engagées et sera communiqué avec le tableau des rencontres.

➤ En cas d'égalité de points, le classement s'effectue en tenant compte successivement du goal-average, set-average, jeu-average et résultats particuliers.

➤ Le championnat, y compris la phase finale, sera géré par la Gestion Sportive de la FFT, accessible sur les sites de la FFT, de la Ligue ou du Comité (www.comite.fft.fr /lotetgaronne).

♦ Article 11 - Phase finale

➤ **Le règlement est le même que celui des matchs de poules**.

Rappel : le classement de tous les participants reste inchangé tout au long du Championnat (donc y compris pour les phases finales).

Chaque victoire en simple apporte 1 point et une victoire dans le double 2 points.

En cas d'égalité, le vainqueur sera :

- l'équipe qui aura gagné le plus de sets
- puis celle qui aura gagné les 2 simples.

➤ Les différents tableaux des phases finales seront communiqués en précisant le nom de l'équipe qui reçoit (équipe précédée d'un point). Cette équipe fournira les balles.

ATTENTION : si 2 équipes qui se sont déjà rencontrées en poule devaient se rencontrer à nouveau en 1/2 finale, c'est celle qui n'a pas reçu qui recevrait alors, quoi qu'ait prévu le tableau final.

Il appartient à l'équipe qui se déplace de prendre contact avec son adversaire le plus tôt possible.

➤ **Aucun report ne sera toléré**. Pour quelque raison que ce soit, les rencontres doivent se dérouler aux dates prévues même en cas de mauvais temps (s'assurer de pouvoir disposer d'une salle).

➤ C'est l'équipe gagnante qui **transmet aussitôt** le résultat selon les modalités de l'article 8.

♦ Article 12 - Calendrier (en fonction du nombre d'équipes engagées)

➤ **Phase de poules** : 2ème quinzaine de novembre (consultable sur gestion sportive).

➤ **Rattrapage** : congés de Noël et selon le nombre d'équipes engagées

➤ **Phase finale*** : janvier à mi février (dates données ultérieurement)
Finales au Comité suivi de la remise des coupes.

♦ Article 13

La participation à ce championnat implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement.

♦ Article 14

Les seules réclamations examinées par la Commission seront celles figurant sur l'état de résultat. Il ne sera tenu compte d'aucune autre forme (téléphone, papier libre ….).

Responsable de la compétition

COMITE DÉPARTEMENTAL DE TENNIS 47

Fonctionnement assuré par la

Commission d'Arbitrage et Compétitions Adultes

Championnat Individuel Adultes

Trophée PERRIER

OBJECTIFS

- Désignation du Champion ou de la Championne Départementale par Catégorie.
- Qualification pour la phase Régionale.

INSCRIPTIONS

- ***Rappel*** Les Séniors + peuvent s'inscrire selon leur classement en NC - 4è série ou en 3è série et bien entendu, **dans leur catégorie d'âge** (voir ci-contre). Ils doivent alors acquitter un second droit d'engagement.
- ***Les fiches individuelles d'inscriptions****

  Elles sont téléchargeables et à adresser au Comité Départemental de tennis 47 accompagnées du Bordereau récapitulatif* et du Chèque global.
- ***Montant des engagements***

  Adulte : **12 €** | Jeune : **8 €**
- ***Date limite impérative***

  15 novembre 2013

CONTACTS

- Comité de tennis 47.

05 53 98 24 28 / comite.lot-et-garonne@fft.fr

CATÉGORIES

- **NC - 4è Série (Dames et Messieurs)**

  Réservée aux joueuses et joueurs de nationalité française de non classé à 30/1 n'ayant jamais été classé à 15/4 et +.

- **3è Série (Dames et Messieurs)**

  Réservée aux joueuses et joueurs de nationalité française de 30 à 15/1 n'ayant jamais été classé à 4/6 et +.

Rappel

- **Les joueurs de 11/12 ans** peuvent participer moyennant un Certificat Médical de moins de 6 mois et une autorisation de surclassement délivrée par le CTR.
- **Les joueurs de 13/14 ans** peuvent participer moyennant un Certificat Médical de moins de 6 mois.

- **Séniors + (Dames et Messieurs)**

35 ans 40 ans 45 ans 50 ans

55 ans 60 ans 65 ans 70 ans

75 ans (Messieurs)

2è Série « Critérium »

Inscription directe à la Ligue
(Voir dossier chronologique de Guyenne)

Date limite : 3 mars 2014

***Tous les documents sont téléchargeables sur le site du Comité : www.comite.fft.fr/lotetgaronne**

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT INDIVIDUEL (PERRIER)

Ce règlement est valable pour tous les tableaux
Messieurs et Dames de toutes les catégories.

♦ Lieu de la rencontre

➤ **Le joueur qui reçoit** est désigné par un signe (un point ou une étoile devant son nom).
Si le joueur qui reçoit n'est pas désigné : dans ce cas c'est le joueur le mieux classé qui reçoit ou celui qui est placé le plus à droite, dans le tableau.
En cas d'égalité de classement, pour des joueurs entrant au même tour, c'est le joueur placé le plus haut dans le demi-tableau supérieur ou le plus bas dans le demi-tableau inférieur (la ligne de séparation passant par le milieu du tableau).

♦ Déroulement de la rencontre

➤ **Le joueur qui se déplace** doit appeler son partenaire le plus tôt possible (dès la fin de son match si ce n'est pas le premier tour).

➤ **Le joueur qui reçoit** doit s'efforcer de proposer plus d'une date avant la limite fixée qui figure au bas de chaque tour de chaque tableau. **C'est lui qui fournit les balles**.

➤ **Si vous n'êtes pas contacté(e)** dans les 8 jours qui précédent la date limite de la rencontre, inquiétez-vous et prenez contact avec votre partenaire grâce au répertoire téléphonique joint au tableau. Si vous ne pouvez joindre votre partenaire, informez-en le Comité départemental ou le juge-arbitre, le plus tôt possible.

➤ **La date limite de la rencontre est impérative**, c'est celle à laquelle le résultat de la rencontre doit être communiqué par le vainqueur au

Comité départemental de Tennis (05 53 98 24 28)

Un répondeur est à la disposition des joueurs qui voudront bien préciser la catégorie concernée, le nom des participants et du vainqueur et donner le score du match.

Afin de ne pas hypothéquer la suite du tableau, si un match n'a pas eu lieu avant la date limite, le juge-arbitre (dont le nom et le numéro de téléphone figurent sur le tableau) **pourra enregistrer un WO** à l'encontre de l'un ou des deux joueurs.

Toutes les parties se déroulent en deux manches gagnantes avec, éventuellement, jeu décisif à chaque manche.

Tout participant s'engage, sous peine de non inscription ou disqualification, à être de nationalité française, à posséder la licence 2014 et un certificat médical de moins d'un an (voir sur la fiche d'inscription les conditions médicales pour les jeunes 11/12 et 13/14 ans).

Vous pourrez suivre l'évolution des tableaux sur le site du Comité :
www.comite.fft.fr/lotetgaronne**, et en cliquant sur le **logo AEI
*ou en vous rendant directement sur : **www.ei.applipub-fft.fr***

Tournois Adultes
Saison 2014

27 Oct 10 Nov 2013	**BASSIN DU FUMELOIS** Inscriptions Club : 05.53.71.47.97	2/6
06 Fév 23 Fév 2014	**TC VILLENEUVE /LOT** Inscrip. Club : 05.53.70.48.78	0
15 Fév 01 Mars	**TC MARMANDE** Inscrip. Club : 05.53.20.86.78	-30
05 Mars 22 Mars	**TC BON ENCONTRE** Inscrip. Club : 05.53.96.16.88	1/6
14 Mars 30 Mars	**TC ALBRET** Inscrip. P. Airola : 06.09.55.81.88	15/1
09 Avril 27 Avril	**TC DONDAS** Inscrip . C. Harrison : 06.89.49.97.57	3/6
23 Avril 10 Mai	**TC COLAYRAC** Inscrip. Club : 05.53.68.37.76	2/6
03 Mai 17 Mai	**TC BEYSSAC VIRAZEIL** Inscrip. H. Chalan : 05.53.84.77.53	5/6
10 Mai 25 Mai	**TC CASTILLONNES** Inscrip. Club : 06.20.09.53.53	15/1
15 Mai 01 Juin	**CO PONT DU CASSE** Inscrip. Club : 05.53.67.53.00	15/1
24 Mai 08 Juin	**US TOMBEBOEUF** Inscrip. J. Baury : 06.72.22.69.54	15/1
28 Mai 15 Juin	**TC FOULAYRONNES** Inscrip. Club : 05.24.29.65.71	2/6
31 Mai 14 Juin	**TC PENNE** Inscrip. K. Jousseaume : 06.10.98.09.24	15/1
06 Juin 22 Juin	**TC ALBRET** Incrip. J.O. Allègre : 06.09.55.81.88	15/2
07 Juin 21 Juin	**TC MARMANDE** Inscrip. Club : 05.53.20.86.78	- 30
10 Juin 27 Juin	**SU AGEN** Inscrip. Club : 05.53.96.84.63	- 30
14 Juin 29 Juin	**TC MONTAYRAL** Inscrip. Club : 05.53.40.87.27	2/6
21 Juin 06 Juil	**TONNEINS AVENIR TENNIS** Inscrip. Club : 05.53.79.22.62	5/6
21 Juin 05 Juillet	**TC NERAC** Inscrip. Club : 05.53.65.14.26	15/1
23 Juin 09 Juillet	**TC VILLENEUVE** Inscrip. Club : 05.53.70.48.78	Open
28 Juin 13 Juillet	**ASPTT MARMANDE** Inscrip. S. Le Naour : 06.87.33.71.09	15/1
03 juillet 20 Juillet	**TC MEZIN** Inscrip. Club : 05.53.65.76.24	15/1
25 Juin 06 Juillet	**TC PUYMIROL** Inscrip. Club : 06.87.10.59.85	30
29 Juin 13 Juillet	**TC CANCON** Inscrip. G. Costes : 06.70.97.27.94	15/1
05 Juillet 19 Juillet	**TC STE LIVRADE/LOT** Inscrip. Club : 05.53.01.11.86	3/6
12 Juillet 27 Juillet	**UST FUMEL** Incrip. Club : 05.53.71.47.97	3/6
12 Juillet 27 Juillet	**PORT STE MARIE** Inscrip. T. TISSERAT : 06.87.05.34.83	15/1
19 Juillet 03 Août	**TC VILLEREAL** Inscrip. Club : 06.37.38.53.63	4/6
19 Juillet 01 Août	**TC CASTELJALOUX** Inscrip. Club : 05.47.85.90.15	Open
21 Juillet 03 Août	**TC CASSENEUIL** Inscrip. M. Sebbani : 06.71.73.50.43	30
09 Août 24 Août	**TC MIRAMONT** Inscrip. Club : 05.53.89.35.43	4/6
23 Août 06 Sept	**AS PASSAGE TENNIS** Inscrip. Club : 05.53.87.62.85	- 30
30 Août 13 Sept	**TC BIAS** Inscrip. Club : 05.93.40.15.78	3/6
11 Sept 28 Sept	**BOE TENNIS** Inscrip. Club : 06.87.44.42.27	0